

## Le management de la bêtise et ses impasses. Défis et enjeux des crises migratoires dans le monde globalisé

Fridolin Nke\*

**Résumé :** *Ce texte entretient une double ambition, phénoménologique et éthique. D'une part, l'auteur entreprend de décrire le processus d'abêtissement des réfugiés et aspirants-réfugiés par le système d'immigration actuel – d'où les quatre métamorphoses théâtrale, tragique, pathétique et logique qu'il mobilise pour rendre compte de l'instant fatidique qui consacre la déchéance de ces sous-hommes dans la chosification et l'animalité; et, d'autre part, il montre en quoi ce phénomène planétaire meurtrier, qui est entretenu par la mal-gouvernance, les égoïsmes nationaux, l'humanisme abstrait et un ordre international inique, ne peut être conjuré qu'à travers une dynamique interculturelle qui mobilise, comme leviers du management de la bêtise menaçante et, donc, de la renaissance de notre modernité, une intervention politico-médiatique et une didactique du goût systématique.*

**Mots-clés :** *Immigration, réfugié, interculturalité, éthique.*

### Introduction

L'actualité internationale offre le spectacle de vagues de naufrages à ciel ouvert, en plein océan; scènes fort touchantes, immortalisées par des photographes et des journalistes de renom, dont l'expertise pour capter les effluves de la bêtise humaine est mondialement reconnue. Le processus de mondialisation amplifie ce phénomène d'immigration clandestine massive à tel point que le déplacé interne, le demandeur d'asile, le débouté du processus d'asile ou le réfugié « reçu » représentent autant de défis posés à la communauté des humains. Pour ces déracinés (Barrès, 1897), affronter les

---

\* Fridolin Nke est assistant enseignant au Département de philosophie de l'Université de Yaoundé I au Cameroun et consultant à l'Institut supérieur de management public de Yaoundé. Il est l'auteur d'*Esthétique critique de la réflexivité. Essai sur la dimension interculturelle de l'anthropologie existentielle de Jean-Paul Sartre* (Éditions Universitaires Européennes, 2012) et des *Affres de la philanthropie : Essai sur l'imaginaire, la dignité et la bêtise dans le monde globalisé* (L'Harmattan, 2017).

barbelés à mains nues et traverser la Méditerranée dans des embarcations de fortune deviennent un calvaire. Ils ne connaissent pas le plaisir de passer la frontière, cher à Nicolas Bouvier (1963), avec tout son exotisme, ses douaniers endormis, ses vapeurs de samovars ou de narghilé, la découverte de nouveaux idiomes, etc. Lorsqu'on médite le sort de ces millions de naufragés de la Méditerranée et qu'on a pris la pleine mesure des principes, des avantages et des enjeux de notre civilisation, on se surprend sinon à rêver de la fin des frontières, du moins à sonder les ressorts de l'*obsession des frontières* (Foucher, 2007; Debray, 2012).

L'urgence de ces situations commande d'interroger les responsabilités et les conséquences de ce drame. Comment comprendre ces expériences limites? La présente réflexion est précisément nourrie par un prétexte : le besoin de comprendre que m'a imposé ma première expérience avec le monde de l'immigration. C'était à Montréal, au Canada, en septembre 2005. J'avais été très ému en discutant avec les demandeurs d'asile et en partageant leur quotidien, au YMCA du 4039 de la rue Tupper. La problématisation du vécu, qui a constitué l'ossature de mes recherches doctorales, n'est-elle pas précisément le retour sur soi critique en rapport avec les limites que nous pose l'histoire que nous avons vécue, que nous vivons ou que nous sommes menacés de vivre? J'ai, depuis, entrepris de systématiser cette expérience unique en son genre, suivant mes moyens propres, en sondant l'imaginaire et les ressorts psychiques, ainsi que les enjeux sociaux, politiques, voire géopolitiques qui, de mon point de vue, mériteraient d'être examinés.

Pour comprendre le phénomène migratoire et ses impondérables, il m'a semblé impératif de le regarder avec les yeux des plus défavorisés, ainsi que le recommande Sartre. La posture d'analyse qu'il adopte, mi-phénoménologique, mi-anthropologique, fait de l'auteur de *L'Être et le néant* l'un des pionniers de l'expertise du *vécu historique*. Sa psychanalyse existentielle traduit le rapport de l'homme à lui-même, le paradoxe d'une conscience visant le monde comme visée d'elle-même dans ce monde, le représentant se représentant. Aussi convient-il, pour comprendre la situation des immigrants illégaux et des réfugiés, d'interpréter leur message à partir de leur regard. Il est à facettes, puisqu'ils sont écartelés entre le monde lointain de leurs origines (Faist, 2009) et l'enracinement différé qui constitue leur accueil cérémonieux (Pralhad et Bettis,

1986). On aurait tort de croire que c'est cette hostilité à peine dissimulée qui les écoëure au plus haut point. C'est plutôt ce détournement généralisé, systématique et mécanique du regard des « natifs » du coin qui leur crève le cœur. Pour les spectateurs de cette tragédie, le défi de vivre ces scènes insoutenables se confond avec le besoin de comprendre et de se projeter dans le temps : comment s'organiser pour que le potentiel qu'ont ces individualités « hors normes », dont la volonté et le goût de vivre défient en permanence le dégoût envahissant d'une société de crimes et d'incompréhension, transforme le vécu de tous dans le sens d'un renouvellement qualitatif des identités et du *telos* respectif de chaque peuple? Deux ordres de questionnements s'imposent dès lors. En ce qui concerne les pays de départ, en l'occurrence en Afrique où la faim, les guerres et le terrorisme provoquent des déplacements massifs de populations entre pays et à l'intérieur des États, le problème est de définir les conditions et le cadre nécessaires à l'atteinte des objectifs d'émergence dans un contexte où la jeunesse, qui représente un acteur incontournable de la croissance économique d'un pays, déserte sans crier gare. Comment réaliser le développement économique local et la compétitivité au plan international devant une fuite permanente et chronique d'énergie, alors qu'une diversité envahissante menace de faire éclater tous les cadres de prévision et les outils de diagnostic et de planification mobilisés à cet effet (Prahalad et Bettis, 1986)?

En ce qui concerne les pays du Nord qui connaissent un afflux important d'immigrants clandestins, la question est posée en ces termes : comment lire et adapter ces mondes *sociaux locaux* qui tombent d'ailleurs et les cultures et les aspirations locales spécifiques? Ce qui soulève deux difficultés supplémentaires : comment adapter l'*ethos* de la communauté vivant dans une commune donnée, qui a par ailleurs une vocation globale, avec cet apparent *pathos* qui contraint ses membres à rechercher la sécurité face à ce qu'ils considèrent comme une menace certaine, à savoir l'afflux incontrôlé d'immigrants clandestins et d'aspirants au droit d'asile humanitaire? Le défi est résumé en ces termes : comment faire émerger et survivre une identité collective gouvernée par les principes éthiques du vivre-ensemble au cœur des appartenances communautaires contrastées?

Ce texte se veut une réflexion sur les aspects esthétiques et éthiques qui caractérisent le parcours des explorateurs de la survie, à

savoir le réfugié et l'aspirant réfugié. La thèse que nous y soutenons est que le système d'immigration actuel doit être revu dans ses fondements. Nous ne prétendons pas qu'il n'y a que de fausses histoires, encore moins que tous les juges de l'immigration sont cyniques. Mais nous pensons que ce système, basé sur une hospitalité adossée à l'attribution du droit d'asile politique, dans la mesure où il favorise le tragi-comique et le ridicule puisqu'il n'accorde pas la priorité aux revendications économiques qui justifient prioritairement les migrations contemporaines, conduit à la double aliénation du demandeur d'asile et de l'agent d'immigration. En l'état, il n'est plus justifiable à notre époque. L'enjeu de la présente réflexion est de saisir le moment critique du désenchantement où la vie du réfugié ou de l'aspirant réfugié bascule dans l'inconnu; c'est-à-dire de fixer l'instant dramatique qu'il vit lorsque la dignité le quitte, comme lorsque l'âme quitte le corps au moment ultime. Que se passe-t-il? Qu'advient-il de cette masse humanoïde désormais manipulée par le droit, la pitié, les fils de fer barbelé et les murs? Notre analyse présentera quatre perspectives : la théâtralité, le tragique, le pathétique et la logique.

## 1. L'immigration clandestine ou la scène de la bêtise

Dans un poème intitulé « Zone », Guillaume Apollinaire dépeint l'expérience des immigrants clandestins rencontrés dans les rues de Paris :

*Tu regardes les yeux pleins de larmes de ces pauvres émigrants  
Ils croient en Dieu ils prient les femmes allaitent des enfants  
Ils emplissent de leur odeur le hall de la gare Saint-Lazare  
Ils ont foi dans leur étoile comme les rois-mages [...]  
Une famille transporte un édredon rouge comme vous  
transportez votre cœur  
Cet édredon et nos rêves sont irréels<sup>1</sup>.*

La critique de l'humanisme abstrait que fait Apollinaire permet de sonder la dynamique qui préside au système d'immigration et plus précisément les objectifs avoués qu'il

---

<sup>1</sup> Guillaume Apollinaire, *Alcools*.

poursuit, les pratiques qu'il mobilise, ainsi que l'impensé qui le fonde et qui le gouverne de l'intérieur. Car plusieurs non-dits modulent l'attribution du droit d'asile politique. La *psychanalyse existentielle* du demandeur d'asile et du juge d'immigration illustre le principe critique qui veut que la bêtise articule originellement cérémonie et langage. La comparution devant le tribunal de l'immigration participe en effet d'un rituel bien codifié où sont pérennisés une tradition d'humiliations et de dénégations, un discours fait de pièges tendus, de suspicion, d'attrape-nigauds, de duplicité et un cynisme non assumé où se mêlent, d'une part, une haine raciale ruminée et des espoirs déçus et, d'autre part, des radicalismes visant à garantir, coûte que coûte, la sécurité d'une société plus soucieuse de préserver ses privilèges hérités de l'histoire que de construire les ponts nécessaires à la fraternité entre les hommes. Il faut savoir nager entre ces irréductibles contradictions.

Au cours de l'audience, le candidat-réfugié tente en permanence de se remémorer ses déboires, il s'efforce d'articuler et essaie de convaincre; l'avocat du « prévenu » s'explique et précise sa pensée (s'il est bien payé ou s'il a de la compassion); le juge écoute, apprécie et se fait une opinion en vue du prononcé du verdict. Dans chaque cas, le silence ou le langage ont des enjeux divers, vitaux. Ils peuvent trahir ou dissimuler les intentions des acteurs en présence; ils peuvent également contribuer à les aliéner tout à fait, au point de faire perdre la raison à certains prétendants au refuge – il arrive souvent que, à la suite d'un regain d'émotions non contrôlées, lorsque le prévenu pressent que ses espérances d'une vie meilleure se brisent contre la forteresse qu'est le système d'immigration, celui-ci devienne tout simplement livide et aphone. Dans tous les cas, la maîtrise ou non du langage et du silence conditionne l'issue du procès. À cet égard, le tribunal de l'immigration offre davantage l'image d'une cour martiale que celle d'une institution de bienfaisance. Car l'aspirant au statut de réfugié a pour alternative exclusive le recours à la charité, à l'aumône et à toutes les voies qui minent son épanouissement personnel et sa volonté de se déterminer lui-même.

Le système de l'immigration est le comble de la cérémonie et du discours; ce sont également les deux caractéristiques majeures du gouvernement humanitaire que rend inéluctable la massification des déplacés, des demandeurs d'asile et des bandes d'affamés

faméliques qui défoncent les frontières naturelles et artificielles qui séparent le Nord et le Sud<sup>2</sup>. Le rituel de l'aide, appuyé par le discours redondant qui prévient du péril noir, est implacable. En ce sens, l'immigrant clandestin ne devient pas seulement bête; il se dispose à revendiquer l'étiquette de parasite de la nature et de renégat de l'histoire. C'est précisément en cela que consiste l'abêtissement : il faut se faire tout à fait matière; il faut exiger d'être une nature. Les candidats réfugiés « mis en cause » dans le procès d'immigration s'enferment dans une essence toute faite; ce qui ne permet guère d'envisager un avenir partagé entre le juge, l'hôte qui représente le peuple qui devrait les accueillir, et ces visiteurs aspirant à la citoyenneté du pays d'accueil, encore moins la possibilité d'une communication interculturelle *transparente*, dans la mesure où ces derniers, acteurs marginaux de la scène d'asile, ont pour fonction assignée de chanter leur propre dénigrement : « La bêtise comme substance implique et la cérémonie (le nouvel an comme “ bêtise sentimentale ”, les processions comme “ bêtise matérialiste de dogmes figés ”), et le langage (les lieux communs et les idées reçues, “ substance impersonnelle anonyme ”) » (Louette, 2009, p. 309). Or, dans le cas précis du système d'immigration, lorsqu'on renonce à interroger les ressorts de l'abêtissement de certains acteurs en situation historique défavorable, l'on se complait inconsciemment ou non à l'immoralisme où conduit l'accoutumance aux misères exotiques. C'est ce que subissent autant l'immigrant clandestin que le déplacé interne.

Ces troupeaux de désœuvrés attirent irrésistiblement des prédateurs puisque ce sont des *proies faciles*. Dès lors, on n'est pas surpris que des crimes de toutes sortes soient perpétrés pour entretenir les instincts morbides des passeurs et des réseaux de trafic d'organes et de traite d'êtres humains. Mais advenant que

---

<sup>2</sup> Des spécialistes, anthropologues, sociologues, politologues, etc. ont décrit avec beaucoup de rigueur la scène de l'immigration clandestine et les déplacements forcés de populations à l'intérieur des pays (Noiriél, 2001; Agier, 2002, 2008; Weil, 2005; Masquet, 2006; Van Eeckhout, 2006; Coindreau, de Gramont et Metz, 2007; Barou, 2007). Ces auteurs ont produit des textes remarquables de pertinence sur le phénomène migratoire, les camps de réfugiés; ils ont exposé, dans le détail, le drame qui s'y joue à ciel ouvert.

l'un d'eux parvienne quand même à échapper à la mort et à passer entre les mailles des dispositifs légaux d'immigration, son sort est-il pour autant enviable? Une psychanalyse existentielle du demandeur d'asile permet d'établir quatre dimensions constitutives de son expérience historique : la théâtralité, le tragique, le pathétique et la logique. En effet, en se rendant à son audience, l'agent d'immigration ne s'attend pas à rencontrer un héros, encore moins un homme lucide, surtout pas un être « normal ». Au contraire, le demandeur d'asile doit présenter l'image d'un traumatisé, c'est-à-dire, dans son cas, démontrer non seulement qu'il se trouve au bord de l'abîme, mais aussi qu'il n'attend qu'un *seul mot* du juge d'immigration pour être *sauvé*. En un mot donc, il doit « ramper ». Le demandeur le sait et le juge sait qu'il le sait puisque l'avocat l'y prépare durablement. Comme une brebis et sous la conduite de son avocat, son berger, le demandeur, se faisant *mendiant volontaire*, doit docilement préparer son *histoire*. Celle-ci doit avoir quatre caractéristiques principales : elle doit être théâtrale, tragique, pathétique et logique.

### **La théâtralité**

La théâtralité d'abord : l'habillement de l'aspirant réfugié, son « look », son attitude, la tonalité de sa voix, tout doit concourir à impressionner l'assistance et à convaincre ses membres de la précarité de sa situation juridique, qu'elle soit supposée ou réelle. Le juge va d'abord rechercher de la candeur, de la douceur, de la sincérité, de la bonté, de la disponibilité, de la soumission et, aussi, de la honte feinte ou réelle. Dans tous les cas, l'attitude du demandeur doit être naturelle, c'est-à-dire, en réalité, friser la *sauvagerie*. Ainsi, par le recours aux détails qui assaisonnent l'amertume de son existence de polisson – le diable se trouve justement dans les détails –, le demandeur doit associer un peu d'exotisme aux vices qu'il dénonce : une excision, un mariage forcé tout aussi rocambolesque qu'imaginaire, avec la tension esthétique avérée du dégoût qui les caractérise nécessairement. Ce combat, il le partage avec les Occidentaux dont il se satisfait à l'occasion de faire désormais partie.

Le faite de l'obscénité est atteint lorsque la demande d'asile est introduite par la « victime » d'un viol : elle est tenue de donner des détails. Comme un *barbare*, le juge d'immigration le plus « compétent » et le plus « objectif » exigera d'être instruit de tout le dossier, c'est-à-dire des circonstances, du lieu, des sentiments éprouvés se rapportant au crime subi ou feint. Mais, à la sortie du procès, le calvaire du demandeur n'est pas achevé. Un autre effort est requis, et pas des moindres : il doit travailler encore son désarroi pour reprendre, partiellement au moins, son identité, les habitudes, la voix qu'on lui connaît. Les dernières traces de son amour-propre saccagé sont maladroitement rafistolées à la sortie du tribunal de l'immigration afin qu'il paraisse indemne devant les usagers du métro, devant ses proches, à la maison, devant ses enfants et son épouse, voire à la manufacture où il travaille souvent *au noir*.

### **Le tragique**

Si l'aspirant réfugié n'est pas appréhendé pour usurpation d'identité ou pour parjure, dans son existence de caméléon il doit se figurer en permanence les conditions et les modalités de sa prochaine mue, puisque son angoisse est sans issue et ses risques d'anéantissement, incalculables. D'où le tragique de sa survie. Il doit imaginer en permanence les expédients à mobiliser dans chaque cas, s'il était découvert ou victime d'une suspicion tenace. Comme un philosophe, le demandeur d'asile pense en plein labyrinthe, scrutant chaque issue d'une problématique toujours tentaculaire, à savoir, dans son cas, le moyen de conjurer le sort auquel le destinent les insaisissables et tentaculaires trappes de l'immigration. Car si les « Blancs » qui le traquent ne peuvent plus compter, comme à l'époque coloniale, sur ses aveux faits aux prêtres lors de la confession, ils ne sont pas pour autant désarmés pour retrouver les traces qu'il a laissées jusqu'au juge d'immigration. L'immigration dispose d'un système sophistiqué pour le maîtriser, notamment des écoutes téléphoniques, des recherches qu'elle mène dans son pays d'origine, des récompenses financières qu'elle offre aux traîtres qui dénoncent leurs frères de peau, des visites surprises de ses agents dans les manufactures complices de son exploitation, etc.



Après son audience, le demandeur d'asile rentre parmi ses pairs de galère; il revêt, contre toute attente, un héroïsme de circonstance et ne manque pas d'insulter proprement ces « petits Blancs » qui « essaient » de le ridiculiser. Il remarquera alors, *fièrement*, des dissonances dans leur diction, des fautes de langue dans leurs questions, des incohérences dans leur raisonnement, des difformités dans leur corps et dans leurs mœurs, ou encore la grossièreté de leur habillement, en somme, leur absence de style et de goût. L'expression « sauver les apparences » n'a jamais été si opportune que dans ce cas. Mais son existence est si troublée que parfois lui-même ne saisit plus distinctement le moment où il joue au héros et celui où il se soustrait à la peur. L'unique conviction est d'ordre religieux; c'est l'irrésistible et imparable expédient. Il n'a pas de crainte pour sa *régularisation* : le Christ ou Allah y pourvoira.

Au niveau du tragique donc, l'individu qui veut « les papiers » doit savoir toucher au moyen de preuves, d'images et de faits saisissants, réels ou inventés. Par le traitement inhumain dont il revendique être la victime, il joue sur l'imaginaire de ses juges et espère être *toléré*. Un *refus* éventuel, il le sait, compromettrait à jamais son avenir. Pourrait-il payer ses dettes au village où tous les membres de la famille ont contribué à son ascension sociale – le voyage chez les Blancs? Comment fera-t-il? Que dira-t-il à son épouse et à ses enfants qu'il renie à l'audience pour les besoins de la cause? Comment échappera-t-il à ses collègues et à ses patrons qu'il avait abusés ou trahis? Et s'il avait participé à un génocide en tant que membre d'un escadron de la mort, que fera-t-il des victimes de sa barbarie réelle? Aussi arrive-t-il souvent que les demandeurs s'infligent machinalement des sévices corporels pour se donner la chance de s'en sortir lors de l'audience.

### **Le pathétique**

Pour échapper à un destin fatal, à savoir le refus de sa demande, le demandeur d'asile politique doit en outre tenter d'apitoyer ses juges. Le pathétique est mis à contribution : il montre que ses souffrances ont été multiples, variées et constamment endurées. Par la durée prétendument longue de son supplice, il croit susciter de la compassion, voire déclencher le larmoiement dans les yeux arides des agents qui le jugent, quoiqu'ignorant que ceux-ci sont

taris de leur jus lacrymal à cause de la compétence professionnelle requise par leur fonction. Ils sont compétents, c'est-à-dire immunisés aussi bien contre le romantisme que contre le sentimentalisme. Il peut arriver cependant que la source émotive des juges soit miraculeusement en crue et qu'ils fondent en larmes au récit d'une intenable torture ou d'une insupportable cruauté. Par rapport au système, cette « faute lourde » ne manquera pas de représenter proprement un scandale et de compromettre durablement une carrière. Aussi un tel exploit est-il rare. Juges et avocats s'en prémunissent d'ailleurs rigoureusement par un doute quasi cartésien qu'ils appliquent sans distinction aux histoires qu'ils ont sous les yeux : un demandeur d'asile ment toujours ou, du moins, exagère très souvent son supplice, car il sait qu'il faut friser l'inhumanité pour prétendre à la pitié du juge et des représentants du gouvernement.

Dans ce cas, il ne reste plus au demandeur que l'alternative infâme, le comble de l'autodérision, à savoir la maîtrise de l'industrie des larmes. Il doit se dédoubler et se produire comme l'acteur-humanitaire bienveillant de son indigence; il doit se la jouer à fond la caisse. Il faut qu'il pleure à chaudes larmes, tout en quêtant négligemment un improbable réconfort ou, si l'on est davantage chanceux, une consolation d'une âme sensible dans l'assistance. Feindre de perdre sa voix, l'enrouer de gémissements presque inaudibles lorsque l'on pressent le doute habiter la question espieuse du juge ou de l'avocat commis d'office – à qui il est incapable de faire confiance – constituent également des atouts.

### **La logique**

Pour cette conscience perturbée de devoir perdre son identité, il ne faut pourtant ni se contredire ni ignorer les droits de l'homme et l'égalité formelle entre les êtres humains, entre l'homme et la femme surtout. Il faut que le demandeur soit ou bien très intelligent pour maintenir une ligne de défense constante et logique, ou bien fort rusé pour jouer à la perfection sa tragi-comédie de la victime expiatoire. À moins aussi que son passage à l'audience ne coïncide avec une humeur avenante des juges ou que ceux-ci soient d'un abord de bon augure. Dans le cas contraire, l'histoire doit être racontée de manière cohérente, sans redites, et doit être d'une

limpide clarté. C'est l'exigence consulaire et « citoyenne » de logique. Le demandeur d'asile, quels qu'en soient la profession et le statut initial, doit constamment montrer qu'il est capable de continence et d'humanisme dans ses rapports avec les autres. S'il a le statut d'ancien militaire, il devra se réclamer, par exemple, d'un traitement humanitaire des prisonniers de guerre imaginaires dont il dira avoir eu la charge.

Pendant ce temps, rien n'indique que les juges et les représentants du gouvernement présents délibèrent. Plus vraisemblablement, la plupart se complaisent à assister à l'humiliation programmée du demandeur d'asile. De leur air aussi préoccupé qu'absent, ils se délectent sournoisement de cette spectaculaire et gratuite déshumanisation, déformant ainsi leur sentiment du goût – ou structurant leur esthétique du dégoût – à ne prendre corps que dans le rabaissement le plus abject d'autrui. Ce qui signifie aussi qu'ils se constituent une nature de *bêtes de proie*. De l'audience sortent diversement des vrais humains, les juges, et des mammifères transformés en ombres humaines, les demandeurs d'asile; la femelle et le mâle jugés, c'est-à-dire les victimes d'un système d'immigration anachronique, sont humiliés et rabaisés, des humains au rabais en somme. En d'autres termes, ce sont des libertés anéanties, des spectres et des hypothèses discursives devant entrer dans les prévisions des agents d'immigration et dans la comptabilité des organismes de *bienfaisance*. Et le fait que ces consciences se soient laissées constituer prisonnières du droit à l'existence qu'elles revendiquaient marque si bien leur chute que ces individus n'appréhendent désormais leur salut qu'en la personne du juge d'immigration.

Les demandeurs d'asile auront si rigoureusement développé les mécanismes de ce masochisme imposé qu'ils iront jusqu'à déchirer leurs vrais papiers d'identité pour aspirer « aux papiers » – à l'identité – qui devraient leur garantir un peu d'humanité; ils vivent ce déchirement comme une désarticulation intérieure : ni sauvés ni totalement damnés. Dans les rues de New York, Montréal, Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam, etc., nous rencontrons tous les jours ces spectres vivants, qui ont changé matériellement d'identité, ou encore ceux qui l'ont perdue à l'audience solennelle de défense de leur *histoire*. N'étant même

pas dignes d'être des bêtes – on a un si grand respect pour les écureuils au Canada et aux États-Unis, et pour les chiens et les chats, en Europe et en Amérique du Nord! –, ces mammifères égarés sont torturés cyniquement, traitement qu'eux-mêmes réservent aux animaux domestiques dans leurs villages. Que ne sont-ils de simples arbres? L'éthique environnementale eût au moins pourvu à leur « dignité » en tant que poumons de la planète.

Ces plantes rabougries, donc, n'ont plus qu'une unique consolation, à savoir la vénération naïve des parents et des amis restés au pays qui, lorsqu'ils s'avisent de les appeler, s'extasient et s'évadent de leur quotidien *épiphénoménal* de *privations* pour participer mystiquement, par l'effet du combiné téléphonique et des réseaux sociaux, aux délices du monde véritable, le village des *Blancs*, celui des droits de l'homme, de la justice, de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, etc. Ils ne veulent pas circonscrire les limites, les non-dits et les dérives de cette croyance. Le peuvent-ils d'ailleurs? Rien n'est moins sûr : ils ne croient qu'en Dieu, pas aux idéologies. Et ce ne sont pas seulement les Nègres vivant en Afrique qui croient à ces pernicieuses naïvetés; c'est aussi le fait de certains autres, universitaires des universités de Chicago, de Harvard, de Maastricht, de la Sorbonne, de Londres, etc.

La bêtise apparaît dans ce cas comme une dimension constitutive de l'aspirant au refuge. Ainsi, en s'installant lui-même dans l'abstrait, il se condamne à un assujettissement permanent. Car, en se constituant comme un système complexe de résonance de ses propres instincts, c'est-à-dire en une vive transparence émotionnelle, on aspire à la matière en tant que destin propre, puisqu'on suppose par là-même accessoires l'intelligence, la volonté, et surtout la liberté propre à chaque être humain lucide.

## **2. Le visiteur et l'accueillant : l'herméneutique critique de l'hospitalité**

Certes, l'on pourrait non seulement nous objecter que nous mettons l'accent sur les ratés du système de l'immigration et pas assez sur les avancées obtenues à la suite de la mise en œuvre des politiques d'ordre humanitaire à travers les organes de l'ONU, les organisations non gouvernementales et les initiatives des pays

d'accueil, mais aussi que nous centrons nos analyses sur un segment du problème, à savoir le processus d'attribution du statut de réfugié. De telles objections n'enlèvent rien aux leçons qu'offre l'approche éthique et phénoménologique que nous proposons. Depuis plus d'un demi-siècle, la question du droit d'asile politique est centrale; elle représente le paradigme à partir duquel l'on doit se situer pour aborder toute problématique qui se rapporte aux phénomènes migratoires. Le défi est de comprendre. L'accueillant est mis en demeure de répondre à des questions déroutantes : que fuient ces visiteurs non invités? À quoi aspirent-ils? Quels sacrifices sont-ils prêts à consentir pour réaliser leur espoir? Qu'est-ce que leur présence permet de comprendre sur chacun de nous, les frères restés au village et les citoyens des pays où ils débarquent? Que devient-on lorsque la proximité nous unit?

Lorsque le demandeur d'asile débarque dans une rue de Montréal, de Paris, de Londres ou de New York, il est pressé de vivre enfin. Un monde neuf s'offre à lui qui lui fera oublier les risques inouïs et les souffrances atroces qu'il a connus dans le chemin de croix qu'il vient de parcourir. Il n'aspire qu'à oublier, c'est-à-dire à se réparer. Parfois, à son insu, il ressent le goût âcre des ordures de son passé lui remonter à la gorge : il devient amer. Et les accès de colère et de violence qui s'ensuivent légitiment sa réputation écornée : c'est un être infréquentable. Très souvent aussi, il ressent le besoin de communiquer avec les accueillants, stupéfait qu'il soit si naturel pour eux de se caresser et de dire « je t'aime ».

Le nouvel arrivant n'imagine donc pas les misères du « Nouveau Monde ». Les revendications syndicales pour préserver les acquis de la sécurité sociale et lutter contre la pauvreté des banlieues lui semblent aberrantes; les préoccupations locales relatives à la réforme des retraites lui semblent lointaines; le débat sur la réforme du système de chômage lui apparaît superfétatoire. Il veut vivre en dépit – et aux dépens – de tout ce brouhaha inutile. Il ne comprend pas la raison des suicides récurrents. Ces gens n'ont-ils pas tout ce qu'il faut pour être heureux? Au passage, il pressent vaguement le caractère relatif de la notion de bonheur. Il ne s'y attarde pas; il a mieux à penser... Dans tous les cas, son opinion est faite : tout ce vacarme de mots n'est que simples chicanes des Blancs pour tuer le temps. Pourtant, les natifs du

coin, qu'il juge ingrats envers la nature qui les comble, voient leur niveau de vie régresser inexorablement : le chômage devient endémique; l'accès à l'éducation devient hors de prix; l'insécurité est insoutenable. En fait, le climat général est de nature à faire prospérer la théorie du bouc émissaire. Cette victime expiatoire arrive à point : c'est le réfugié. Psychologiquement, les deux protagonistes sont également visités par le capital de bêtise et de génie qui les constitue originellement. Pour sortir de cette impasse, deux médiations nous semblent indispensables : l'intervention politico-médiatique et la didactique du goût.

### ***L'intervention politico-médiatique***

Indiscutablement, avec les environnements très connectés qui structurent nos vies au quotidien, il y a un renouvellement des formes de notre présence au monde (Licoppe, 2012). Qu'il soit attendu ou qu'il vienne à l'improviste, le visiteur qui arrive est *su*. Les intermédiations que rend possibles le Web, et plus précisément les réseaux sociaux, concourent à amplifier les identités, au point où l'exotisme perd sa saveur d'antan, et les clichés qu'il colporte avec. Plus que jamais, les affinités se construisent sur le plan horizontal et non vertical. Dans « La médiation identitaire », Merzeau (2012) montre en l'occurrence que l'expérience du Web densifie la bulle de l'internaute en l'éloignant du « bruit impensable, où s'enveloppe l'autre culture ». Avec la navigation sur la toile en effet, la notion même de « milieu de vie » est restreinte à la portion congrue, l'univers de tous ces mondes qui s'ouvrent à nos clics s'imposant comme autant d'atouts qui modulent notre présence au moyen de cette distance médiée qui la justifie après-coup.

Celui qui navigue sur Internet est donc en situations, mais en situations non vécues. Le principal défi que représentent le réfugié et l'immigrant clandestins, ces individualités quasi surnuméraires qu'il côtoie virtuellement sur la toile, est celui de comprendre autrui et de se comprendre comme être humain. Comment, en effet, comprendre que ces visiteurs ont détalé à cause de la dictature en vigueur dans leurs contrées, qui menaçait de les engloutir vivants<sup>3</sup>? Comment concevoir que ces rescapés de la

---

<sup>3</sup> Dans la mesure où l'immigration clandestine est une conséquence des

diablerie d'État n'aspirent qu'à exorciser le sort qui les a constitués en sous-hommes au milieu de leurs pareils?

En fait, lorsque l'immigrant débarque dans « son » pays d'accueil, il pense davantage à une hospitalité de plein droit, alors que ses hôtes discutent en aparté des raisons de la lui consentir ou non. Le défi, de part et d'autre, est de conjurer le débordement de la misanthropie qui menace également de les envahir. À la lumière de cette présence intempestive, la communication exigible entre le demandeur d'asile, le réfugié et les populations d'accueil devient problématique. Les pouvoirs publics doivent par conséquent jouer pleinement leur partition, à savoir garantir la sécurité et le bien-être de chacun d'une part et promouvoir le vivre-ensemble d'autre part. Car toute initiative politique a originellement pour enjeu la construction d'un espace de mise en scène des imaginaires qui dialoguent au vu et à l'insu des acteurs historiques dont ils traduisent la vision du monde ainsi que les espérances. L'enjeu d'une telle synergie est la constitution d'une communauté réunie autour des valeurs consensuelles et des principes de vie partagés. La notion de vivre-ensemble implique donc, nécessairement, des attentes à exprimer, des différences à intégrer, des contraintes à subjuguer, des conditions de participation à formuler et des opportunités à saisir.

À cet égard, les valeurs morales sont des épouvantails inoffensifs si elles ne sont pas adossées à des équivalents identifiables

---

pillages orchestrés au Sud, il n'est pas superflu de mettre en évidence la psychologie des acteurs politiques qui en sont responsables. Ils sont, comme les suprématistes du Nord, les responsables principaux du processus mimétique à travers lequel une frange importante de l'humanité travaille à conjurer sa fragilité psychosomatique en se constituant comme une forteresse imprenable pour remplacer autrui, ainsi que l'on ferait de quelques muscles et nerfs décadents en science. De tels personnages n'éprouvent plus le vertige de la honte. S'ils en ont l'opportunité, ils accumulent des richesses vertigineuses; leur cynisme s'épanouit et devient doux comme le raisin mûr, à tel point qu'ils jugent de l'appartenance ou non à l'humanité en fonction de leurs critères discriminatoires propres. Faussement patriote, un tel citoyen se replie symboliquement sur soi pour mieux s'assurer qu'il ne sera pas envahi par le sort et par l'altérité irréductible. Il se détermine à ne point dépendre d'autrui, de ses organes, de son expertise, de son amour. Plus que jamais, comme les monades de Leibniz, il communique à travers les réseaux sociaux. Mais, en réalité, il se distrait. Le temps de mieux se calfeutrer...

en droit. Et, quoiqu'on puisse admettre que la législation est conçue pour et par la classe moyenne qui en circonscrit la portée pour mieux contrôler l'accès aux droits fondamentaux, il est cependant indéniable que, dans les sociétés modernes, l'exclusion et l'intégration sont les conséquences de l'échec ou de la réussite de l'articulation de l'éthique et de la loi; ce qui constitue une dimension fondamentale de toute politique publique. L'enjeu, dès lors, c'est de construire des dispositifs de gouvernance qui permettraient de promouvoir la culture des principes éthiques articulés avec les exigences du droit.

### **La didactique du goût**

La didactique du goût est la seconde médiation indispensable à l'établissement des liens interculturels entre les visiteurs et les accueillants. En Occident, les pouvoirs publics s'efforcent de distinguer, parmi les immigrants, les réfugiés politiques et les réfugiés économiques. Une réflexion sur les ressorts de la pauvreté dans le monde et les responsabilités dans l'exploitation du Sud permet de soutenir que ce *distinguo* est injustifié et immoral. En revanche, un exercice de la faculté de sentir conduit à la rationalisation de l'expérience critique qu'implique la rencontre avec les mondes venus d'ailleurs.

Considérons qu'un Occidental éprouve l'envie de manger du chocolat. Suivons-le lorsqu'il considère, avec hésitation, plusieurs propositions de chocolat sur les rayons d'un supermarché. Il choisit, au hasard, du « Côte d'or. Mignonnette-lait ». La tranche de chocolat qui se cache dans cette boîte, par toutes les dispositions juridiques, économique-industrielles et de goût qui la protègent, représente en même temps une marchandise et une « marque », c'est-à-dire une chose rare qui n'est pas à la disposition de *n'importe qui*. Mais, pour que la prise en charge critique de cet univers transcendant intervienne, il faut que ce consommateur cesse de confondre, dans son imagination, la richesse (l'« or » et le « mignon ») que connote cette marque avec la situation réelle d'où provient le produit qu'il consomme avec appétit. Il faut qu'il considère cette belle boîte de chocolat comme une sorte de cercueil, pis, un charnier. Autrement dit, quand la tranche de chocolat sort de son maquis et fond dans sa bouche, il faut qu'il s'imagine que l'élégante finesse de cette boîte peut dissimuler la



pire misère qui soit; que la couleur rouge parfaite de son enveloppe, c'est la maculation symbolique des larmes et du sang de millions de paysans de la périphérie du monde industrialisé qui, pour la plupart, n'ont jamais véritablement goûté du « bon » chocolat. Que, lorsqu'il apprécie la tournure moelleuse du chocolat, qui est la résultante des bifurcations du beurre de cacao dans son palais, le consommateur mesure en même temps le nombre effarant de sous-hommes morts à la suite des morsures de vipères dans les champs de cacao, ou mutilés avec la machette, ou souffrant de fractures de la colonne vertébrale et du cou, ou victimes de toutes les sortes de hernies possibles à cause du port de charges énormes, autant de souffrances crues qui entrent effectivement en jeu dans la production et l'exploitation industrielle du cacao. Or, ces ingrédients réels sont *oubliés* par les multinationales lorsqu'elles inscrivent le prix, la marque, la valeur nutritionnelle, la date de péremption et le poids sur la plaquette de chocolat qu'elles lui proposent.

Le besoin de chocolat devient dès lors contemporain d'un défi éminemment moral, qui se déclame sous le double rapport de la culpabilité et de la responsabilité. Or, nous savons que cela a aussi pour effet de provoquer une certaine gêne ou, tout simplement, de la honte. Dans tous les cas, il s'agit d'un impératif : le consommateur de chocolat, qui réside en Occident, doit considérer l'anéantissement de ceux qui, au Sud, cultivent le cacao pour le contentement de ses sens. Cet impératif a une double portée : au recto, il dit en substance : « Ferme ta bouche et remue ta langue en paix! »; au verso, il pourrait se résumer ainsi : « Levez-vous et libérez-vous de votre goût du chocolat! » Dans le premier temps, c'est la dynamique *sérielle* des relations interindividuelles, c'est-à-dire la situation dans laquelle les êtres humains sont tenus séparés les uns des autres par un système prédateur et misanthrope qui les exploite distinctement et les extermine de diverses manières. Le sous-homme, qui réfléchit médiocrement, croira ainsi qu'au Nord, on mange son labeur et on se désaltère de son sang avec appétit.

Dans le second cas, le besoin de chocolat implique une action révolutionnaire des consommateurs. Car, ayant pris conscience des meurtres commis par les multinationales pour égayer leurs appétits, les consommateurs pourraient former des

groupes dans leurs pays respectifs et faire des pressions politiques pour un monde plus équitable; ce qui réduirait significativement le nombre d'immigrants clandestins en quête de survie dans leurs pays. Ils pourraient dans ce cas mettre en œuvre des actions décisives pour plus de justice dans le commerce mondial et les relations internationales, notamment des *sit-in* ou des boycottages, faire des marches, signer des pétitions, etc. On sait que l'argent n'aime pas le bruit. Toutes ces actions auraient inévitablement des effets néfastes sur les ventes, et l'attitude des chocolatiers changerait radicalement. Peut-être voudront-ils d'abord délocaliser leurs entreprises, parce qu'ils ne comptent que sur les divisions entre les producteurs de fèves et les consommateurs occidentaux (l'éloignement géographique, les différences culturelles, etc.) pour acheter à vil prix et vendre à prix d'or. Mais en Chine, en Inde où ils iraient, s'ils reçoivent le même accueil exigeant, ils abdiqueront. Mesurant les coûts de production, considérant les risques que la piraterie maritime fait peser sur les affaires et les délais de livraison, ils se diront : « Peine perdue. Il faut tout revoir! »

Quelles que soient les mesures qu'adopteraient alors les chocolatiers, ils se seraient pliés à l'impératif moral qu'incarnent les actions concertées des consommateurs. Car, puisque toute revendication manifeste un manque que son instigateur se propose de combler, quiconque a des attentes par rapport à sa société d'appartenance les vit plus ou moins comme autant d'avantages inhérents à son statut de citoyen, c'est-à-dire comme des droits qui lui reviennent légitimement. Il sait, par expérience (à l'occasion des revendications publiques et de protestations diverses, par exemple), que non seulement il ressent la nécessité de les exprimer, mais aussi que les autres font preuve d'envies similaires. Or, si le système social en vigueur survit tout à la fois du maintien des séparations, de l'exacerbation et de l'inhibition des besoins de ses victimes, comme tout système oppressif d'ailleurs, la communication interculturelle est hypothéquée.

### **3. Vers un management de la bêtise?**

Au regard de notre approche éthique et phénoménologique du processus d'attribution du statut de réfugié, la question prégnante, indépassable qui s'impose est formulée par Michel Agier : comment

*gérer les indésirables?* On sait, ainsi que le rappelle fort opportunément Alain Faure, qu'étymologiquement le mot « territoire » – *jus terrendi* – se réfère à celui qui détient le droit de terrifier; que « la notion de territoire est historiquement attachée à des enjeux de pouvoir et de domination ». La question de la participation des réfugiés à la vie politique locale est, de ce point de vue, prioritaire (Evans-Pritchard, 1946; Abélès, 1995), et le défi est titanesque : comment se construire dans une telle incertitude? La question de l'immigration pose en fait un problème philosophique, politique et économique central : comment opérationnaliser le bien-être dans le territoire dont nous avons la responsabilité de l'aménagement tout en promouvant l'amour de l'étranger? Comment, au-delà des vérités déclaratives et des vérités procédurales, renoncer à notre droit de terroriser ou, pour causer moins d'effroi et d'émoi, de terrifier? La survie des valeurs démocratiques dépend de la résolution de ce dilemme : comment intégrer et faire participer les nouveaux venus dans les affaires publiques alors que ceux-ci maintiennent leurs liens avec leurs origines?

Le regain actuel d'un nationalisme outrancier en Occident, voire d'un chauvinisme mal assumé, distillé par les politiques, les idéologues et les lobbies dits d'« extrême droite », vient complexifier la donne et ne permet pas un optimisme débordant. Par ailleurs, les actes récents de barbarie et de sauvagerie perpétrés sur les Négro-Africains par des citoyens sud-africains indiquent, par ailleurs, que le continent africain atteint le seuil de fission où ces problèmes, généralement réservés aux « Blancs », menacent de faire exploser les jarres de valeurs millénaires de la culture africaine. Dans tous les cas, le problème est d'identifier un dispositif permettant de dépasser les politiques d'exclusion et d'intégrer l'étrangeté et l'urgence comme autant de dimensions constitutives des identités à l'ère postmoderne (Innerarity, 2009). Dans les années 2000, au Canada, le débat sur les accommodements raisonnables, qui a abouti à la mise en place de la Commission Bouchard-Taylor, a permis de sonder les voix de l'avenir quant au phénomène migratoire dans notre temps en proposant le recours aux politiques qui favorisent l'interculturalisme. D'autres auteurs ont mis en avant les vertus du transnationalisme qui, au-delà de la problématique des relations économiques internationales,

examine la construction des identités transfrontalières (Vertovec, 2007; Levitt et Glick Schiller, 2004; Ewa Morawska, 2003). Et quoique l'insertion des immigrants soit complexe et difficile à réaliser (Freeman, 1995), très récemment le leadership européen, notamment la décision de la chancelière Angela Merkel de recevoir des milliers de réfugiés en Allemagne, offre des espoirs devant ce drame sans précédent.

Cet engagement politique novateur montre que la lutte contre l'immigration clandestine doit être comprise en même temps comme une variante du combat contre la pauvreté et pour la prospérité. Elle commence par la réforme de notre goût. On ne peut pas s'émouvoir de la misère, s'indigner contre les inégalités, sans discipliner nos envies personnelles. Au Nord comme au Sud, *l'éducation sentimentale* exigible et requise pour tous n'a point pour enjeu une galanterie qui mettrait en évidence la valeur de la peinture respective de nos épidermes, mais plutôt l'impérative gouvernance de soi. C'est cette discipline dans le comportement de chacun qui déterminera, en dernier ressort, le visage de l'avenir de l'humanité.

### **Conclusion : immigration clandestine, une responsabilité partagée**

Dans son *Éloge des frontières*, Régis Debray est conciliant à l'égard des défenseurs des frontières : « Admettre une frontière, c'est faire acte de modestie, et refuser de réduire le monde à soi. La frontière est le meilleur ami du cosmopolitisme : elle reconnaît qu'il y a plusieurs mondes et que je m'y inscris à ma place » (Debray, 2010). Mais il y en a qui n'ont pas de place ou, plus exactement, qui sont pourchassés. Le demandeur d'asile, en l'occurrence, ne redevient homme – réfugié – que grâce au droit d'asile humanitaire qu'il obtient. Il peut dès lors aspirer sereinement à la citoyenneté dans le pays d'accueil et, ainsi, se fondre dans la foule, avec ses senteurs d'oignon plus ou moins maîtrisées. L'immigrant clandestin, le débouté de l'asile et le déplacé interne ne sont donc rien de moins que des damnés. Ceux qui envoient des bateaux-chiens patrouiller au milieu de la Méditerranée devraient par conséquent mesurer leurs responsabilités à l'aune de cette expérience pour mieux circonscrire les conséquences éthiques de la déferlante des millions de réfugiés dans les villes européennes et américaines.

Il devient donc évident que la gouvernance humanitaire n'est pas une panacée. Le dispositif peut être une belle distraction par rapport à l'essentiel. Au lieu de créer des espaces de répit de la misère à l'intérieur de quelques cités, il faudrait revenir aux fondamentaux : inscrire dans les pratiques sociales et politiques, à l'intérieur des pays et dans les relations internationales, les principes éternels qui président au gouvernement des hommes et des biens, donc, au bien-être des citoyens. Dans le contexte international actuel, l'immigrant clandestin a cessé d'être un imaginaire lointain qui fait fantasmer les nantis et les repus. La clameur des réfugiés, telle qu'elle s'élève aujourd'hui des quatre coins de la planète, indique le sens de l'Histoire en cours et les enjeux qu'elle charrie. Désormais, pour toutes les communautés d'accueil, le déplacé interne, le demandeur d'asile ou le réfugié représente en même temps un défi et un atout indéniable.

L'immigration n'est toutefois pas une fatalité en soi. Mieux, elle offre une alternative radicale et unique à la communauté des humains : l'immigrant sera ou l'exutoire de nos forfaitures, c'est-à-dire le vivier de nos séparations, ou le catalyseur de notre laborieux et indépassable dialogue interculturel. Plus qu'une menace, l'« étranger » impose le sourire à nos désespérances. Et comme tout étranger d'ailleurs, l'immigrant clandestin enrichit la lucarne de notre quotidien. En ce sens, nos sociétés sont à l'image de nous-mêmes : de majestueux refuges. Réfugiés-nés, constitués diversement par la honte originelle, par les interdits et les excès de la société ou par les juges d'immigration, nous ne pouvons nous soustraire au devoir de nous réinventer, au cœur de l'indépassable réciprocité. Notre engagement, en tant qu'homme-refuge, est de nous comprendre, de nous déployer, de prospérer ensemble. Car chacun de nous est une histoire potentiellement explosive. La présence d'un réfugié ou d'un immigrant clandestin est plus exactement une interpellation éthique. Au-delà du besoin atavique de sécurité, ces occupants de notre regard imposent le devoir transcendant d'apprendre à se confier, à se « livrer ».

L'avenir de notre espèce est donc une responsabilité commune de tous les peuples de la terre, au-delà des statuts. Chaque civilisation fait face au défi de renouveler ses principes de vie, ses fondements juridiques et ses valeurs culturelles. Ses acteurs éprouvent le besoin imprescriptible de se transformer en

profondeur et de communiquer le meilleur de ses inventions à la postérité. Devant le risque de déracinement et d'abâtissement dont est porteuse l'immigration clandestine, qui ébranle les assises de notre confort moral, social et économique, comment allons-nous, à notre tour, relever ce défi?

## Références

- ABÉLES, M. (1995). « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, vol. 35, n° 135, p. 65-85.
- AGIER, M. (2002). *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion.
- AGIER, M. (2008). *Gérer les indésirables : Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion.
- APOLLINAIRE, G. (2010 [1913]). *Alcools*, Yaoundé, Masseur.
- BARRÈS, M. (1897). *Le roman de l'énergie nationale : Les Déracinés*, Paris, Eugène Fasquelle.
- BAROU, J. (2007). *La planète des migrants : circulations migratoires et constitution de diasporas à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- BOUVIER, N. (1963). *L'usage du monde*, Paris, Droz.
- COINDREAU, P., P. DE GRAMONT et B. Metz (2007). *L'immigration illégale : enjeux de sécurité intérieure et extérieure pour l'Europe*, Paris, Éditions des Riaux.
- DEBRAY, R. (2010). *Éloge des frontières*, Paris, Gallimard.
- EVANS-PRITCHARD, E. E. (1946). « Applied anthropology », *Africa*, vol. 16, n° 2, p. 92-98.
- FAIST, T. (2009). « Diversity - a new mode of incorporation? », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 32, n° 1, p. 17-190.
- FREEMAN, G. P. (1995). « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States », *International Migration Review*, vol. 29, n° 4, p. 881-902.
- INNERARITY, D. (2009). *Éthique de l'hospitalité*, Québec, Presse de l'Université Laval.
- KIVISTO, P. et T. FAIST (2007). *Citizenship. Discourse, Theory, and Transnational Prospects*, Oxford, Blackwell Publishing.
- LEVITT, P. et N. G. SCHILLER (2004). « Conceptualizing simultaneity: A transitional social field perspective on society », *International Migration Review*, vol. 38, n° 3, p. 1002-1039.
- LICOPPE, C. (2012). « Les formes de la présence », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, [en ligne]. <http://rfsic.revues.org/142>. Page consultée le 18 juin 2015.

- LOUETTE, J. F. (2009). *Traces de Sartre*, Grenoble, ELLUG.
- MASQUET, B. (dir.) (2006). *Regards sur l'actualité*, n° 326.
- MENDY, T. (2009). *L'immigration clandestine : Mythes, mystères et réalités*, Paris, L'Harmattan.
- MERZEAU, L. (2012). « La médiation identitaire », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, [en ligne]. <http://rfsic.revues.org/193>.  
Page consultée le 18 juin 2015.
- MORAWSKA, E. (2003). « Disciplinary Agendas and Analytic Strategies of Research on Immigrant Transnationalism: Challenges of Interdisciplinary knowledge », *International Migration Review*, vol. 37, n° 3, p. 611-640.
- NOIRIEL, G. (2001). *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin.
- ONU (2006). *Migrations internationales et développement. Rapport du Secrétaire général des Nations unies*, New York, ONU, E/CN.9/2006/3.
- PRAHALAD, C. K. et R. A. BETTIS (1986). « The Dominant Logic : A New Linkage between Diversity and Performance », *Strategic Management Journal*, vol. 7, n° 6, p. 485-501.
- RODIER, C. et E. TERRAY (2008). *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*, Paris, La Découverte.
- TERMINSKI, B. (2011). « Les Migrations, les réfugiés, les droits de l'homme : un guide bibliographique des publications parues en langue française », UNHCR, [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/4e490ef26.pdf>. Page consultée le 18 janvier 2018.
- VAN ECKHOUT, L. (2006). *L'immigration*, Paris, Odile Jacob.
- VERTOVEC, S. (2007). « Super-diversity and its implications », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 30, n° 6, p. 1024-1054.
- WEIL, P. (2005). *La République et sa diversité : Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Seuil.
- WITHOL DE WENDEN, C. (2010). *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle - Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po.